



# VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

## Commune nouvelle, solidarités nouvelles



Au moment de la fusion des communes, la population a aussi choisi d'être traitée de manière égale devant l'impôt: coefficient identique pour Fontaines, partage solidaire (augmentation) de la part de Fontainemelon et diminution pour l'ensemble des autres localités. En conséquence et par exemple, une personne seule avec un revenu imposable de CHF 60'000.- paie CHF 242.- de plus par année à Fontainemelon et CHF 665.- de moins au Pâquier.

Autre recherche d'équité, l'ensemble des Vaudruziens pourront désormais skier aux Bugnens-Savagnières et au Crêt-du-Puy à des conditions avantageuses identiques alors que Savagnier, Villiers et Le Pâquier, qui bénéficiaient jusqu'ici de modalités financières particulières très intéressantes en raison de la présence des infrastructures de ski sur leurs terres, font à leur tour acte de solidarité.

A son tour aussi, c'est Fontainemelon qui voit la réaffectation la plus significative de locaux des anciennes administrations communales, avec une prestation à la population de toute la Commune améliorée en matière de médecine de proximité. La solidarité se manifestera aussi dans la recherche d'équilibre de l'offre de transports publics, pour ne citer qu'un autre exemple.

La prochaine étape concerne Fontaines. C'est dans ce village qu'il convient d'agir, pour accéder à une zone d'activités industrielles dynamique, génératrice d'emplois et de revenus qui profitent à toute la population et pour mieux gérer le trafic qui traverse par de petites rues des quartiers d'habitations, créant des situations d'insécurité manifestes. Une nouvelle voie d'accès s'impose donc, offrant de surcroît des solutions pour la maîtrise d'inondations récurrentes venant des champs situés en amont de la localité. Faire vivre ces solidarités: une raison de plus, pour le Conseil communal, de dire OUI le 30 novembre prochain à la route d'accès à la zone industrielle de Fontaines!

Armand Blaser, conseiller communal

- vote par correspondance par dépôt dans les boîtes aux lettres communales. Les deux villages desservis par un guichet sont équipés d'une boîte sécurisée, relevée régulièrement jusqu'au dimanche du jour de la votation à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote au bureau électoral unique à Cernier - Epervier 6, le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

L'administration du contrôle des habitants établit volontiers les demandes de contrat au Guichet unique directement aux bureaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane, sur présentation d'une pièce d'identité valable.

Pour toute question: [cdh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:cdh.val-de-ruz@ne.ch) ou 032 886 56 23.

## «Vivre vieux à Val-de-Ruz»

### Venez nombreux participer!

Le mardi 18 novembre 2014 de 13h45 à 17h00, à l'Hôtel de la Croisée à Malvilliers, le Conseil communal organise une après-midi de réflexion intitulée «Vivre vieux à Val-de-Ruz» visant plusieurs objectifs: présenter ce qui est mis en place, inventorier les besoins des aînés et identifier les améliorations à apporter au dispositif communal.

L'organisation de toute la vie sociale de Val-de-Ruz doit se réfléchir et se construire en tenant compte de cette question primordiale: quelle place réservons-nous aux aînés? C'est l'avenir de tous qui est en jeu.

Cet après-midi de réflexion est ouvert à toutes et à tous, acteurs du monde associatif et professionnel qui entourent les aînés, représentants des proches aidants, bénévoles ainsi que les intéressés eux-mêmes. Le Conseil communal tient à mettre en place la planification médico-sociale de Val-de-Ruz dans une démarche participative avec la population.

Dès lors, n'hésitez pas à nous rejoindre en vous inscrivant d'ici au 12 novembre prochain par courrier: Commune de Val-de-Ruz, Guichet Social Régional, Epervier 4, Case postale 132, 2053 Cernier ou [gsv.val-de-ruz@ne.ch](mailto:gsv.val-de-ruz@ne.ch) ou au 032 886 56 95.

### Inscription à l'après-midi de réflexion, de 13h45 à 17h00, à l'Hôtel de la Croisée à Malvilliers

|           |                      |
|-----------|----------------------|
| Nom       | <input type="text"/> |
| Prénom    | <input type="text"/> |
| Adresse   | <input type="text"/> |
| Localité  | <input type="text"/> |
| Téléphone | <input type="text"/> |

## Vie pratique

### Pause hivernale du ramassage «porte à porte» des déchets verts

C'est bientôt l'hiver. Le ramassage des déchets verts «porte à porte» se terminera prochainement, soit la semaine du 17 au 21 novembre 2014. Jusqu'au 16 mars 2015, des conteurs seront à votre disposition dans les déchèteries.

Le ramassage «porte à porte» reprendra dès la semaine du 16 au 20 mars 2015 dans tous les villages, selon la tournée officielle.

## Borne de recharge pour véhicules électriques

Val-de-Ruz dispose d'une première station de recharge publique au Centre de Cernier, au sud de l'Hôtel-de-Ville. Elle fait partie du réseau MOVE, lancé en janvier 2013 par Groupe E SA.

L'installation de la borne marque le début d'un partenariat entre Groupe E SA et la Commune, qui vise la densification et l'extension de l'infrastructure de recharge dans la région.

Comme toutes les bornes du réseau, la nouvelle station peut être activée au moyen de la carte d'accès MOVE, en utilisant une application pour smartphone ou en payant le plein par SMS.

Grâce à l'extension du réseau MOVE depuis son lancement il y a un an et demi, les usagers de véhicules électriques ont la possibilité de recharger leurs voitures sur 70 bornes dans douze cantons. Ce développement est rendu possible par la coopération entre de nombreuses entreprises actives dans le domaine de la mobilité électrique.

Une installation similaire destinée à étendre le réseau à l'ouest de Val-de-Ruz est en cours de planification.

Le site [www.groupe-e.ch/move](http://www.groupe-e.ch/move) fournit des informations générales sur le réseau MOVE, son fonctionnement ou encore l'emplacement des bornes.

## Recrutement 2015 des sapeurs-pompiers

Une séance d'information sur l'incorporation au sein du service de défense incendie du Val-de-Ruz aura lieu le **lundi 24 novembre 2014 à 19h30 à l'aula de la Fontenelle à Cernier (rue de Chasseral 3)**.

Au cours de cette soirée, les personnes présentes seront informées sur l'organisation et les buts du service de défense incendie. Les tâches et obligations, l'instruction et les différentes possibilités d'incorporation seront également exposées.

L'incorporation se fera selon les besoins afin de maintenir l'effectif nécessaire au fonctionnement du Service de défense incendie du Val-de-Ruz. Pour rappel, nul ne peut exiger son incorporation dans le corps des sapeurs-pompiers.

## Manifestations

Val-de-Ruz Expo 2014, du 13 au 16 novembre 2014!

### Bienvenue à notre stand!

La Commune sera une nouvelle fois présente lors de Val-de-Ruz Expo à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin. Elle se réjouit de vous accueillir à son stand situé au 1<sup>er</sup> étage!

Vous aurez l'occasion d'y découvrir les activités du Parc régional Chasseral et la nouvelle application pour Smartphone mise à disposition de la population.

Celles et ceux qui le souhaitent auront encore une ultime chance de commander leur abonnement pour les domaines skiables du Crêt-du-Puy et des Bugnens-Savagnières au tarif spécial «Commune de Val-de-Ruz».

Enfin, vous pourrez recueillir des informations de première main sur les enjeux du projet de route d'accès à la zone industrielle de Fontaines, projet pour lequel les Vaudruziens sont appelés aux urnes le 30 novembre prochain.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion!

[www.commune-val-de-ruz.ch](http://www.commune-val-de-ruz.ch)

## Actualités

### Votations fédérale, cantonale et communale

En date du 30 novembre 2014, le peuple est appelé aux urnes pour trois objets fédéraux:

- l'initiative populaire du 19 octobre 2012 «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)»;
- l'initiative populaire du 2 novembre 2012 «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles»;
- l'initiative populaire du 20 mars 2013 «Sauvez l'or de la Suisse (initiative sur l'or)».

Deux votations cantonales:

- le décret du 25 mars 2014 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (motion populaire communale);
- le décret du 2 septembre 2014 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (destitution des membres des autorités exécutives et judiciaires).

Une votation communale:

- l'arrêté du Conseil général du 30 juin 2014 portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 3'550'000 pour la construction d'une route d'accès à la zone industrielle de Fontaines.

Nous rappelons ici les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote:

- vote par correspondance par voie postale (dépôt de l'enveloppe en courrier B jusqu'au mardi précédant la votation, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau de poste ou levée de boîte aux lettres);